

SSIAP1

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes

Thonon Les Bains

OBJECTIFS

Former des Agents de Sécurité Incendie habilités SSIAP1, Diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes intervenant dans des établissements recevant du public, conformément à la réglementation en vigueur et à l'arrêté du 2 mai 2005, avec une validation par le Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS et une validation du module SST par l'INRS

- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH
- Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Connaître les limites de son action
- Effectuer l'extinction des feux naissants
- Savoir mettre en œuvre les gestes de premier secours
- Concrétiser ses acquis par des Visites applicatives
- Concrétiser ses acquis par des mises en situation d'intervention
- Valider ses acquis par l'examen SSIAP1 et par l'attestation SST

CONTENUS

Partie I - Le feu et ses conséquences - 6h00

- Le feu
- Comportement au feu

Partie II - Sécurité incendie - 17h00

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage - éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

Partie III - Installations techniques - 9h00

- Installations électriques - ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides - système de sécurité incendie

Partie IV - Rôles et missions des agents de sécurité incendie - 18h00

- Le service de sécurité - présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité - rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

Partie V - Concrétisation des acquis 17 h00

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

Modules facultatifs :

- **SST - à la demande - 14h00**
pour les personnes ayant déjà soit l'AFPS ou le PSC acquis depuis moins de 2 ans, soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
- **Recyclage SST - à la demande - 7h00**

PRÉ-REQUIS

- Être apte médicalement.
- Être capable de retranscrire des anomalies sur la main courante.
- Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1 depuis moins de 2 ans, soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité OU faire le module SST de la formation

MODALITÉS D'ADMISSION

Entretien
Tests
Dossier d'inscription

PUBLICS

Tout public
Accessible aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Rythme hebdomadaire : 35 h
Nombre de participants : 10

INTERVENANTS

Formateurs spécialisés / experts métiers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Épreuve orale avec un jury
- QCM

VALIDATION

Attestation réglementaire délivrée par le Service Départemental d'Incendie Sécurité et Secours - SDIS

TARIF

15 € /heure stagiaire
Nous consulter pour un parcours personnalisé, sur mesure

MODALITÉS DE FINANCEMENT

CPF
Financement individuel
Plan de développement des compétences
Projet de Transition Professionnelle

DURÉE INDICATIVE

Durée totale maximale : 88 h

DATES

Du 11/03/2026 au 26/03/2026



LIEU(X) DE FORMATION GRETA SAVOIE HAUTE SAVOIE

Pôle Thonon - Galerie de l'Etoile
9D bd du Général de Gaulle
74200 THONON LES BAINS

CONTACT

Amélie SEMON
Coordonnatrice
07 86 10 82 69
amelie.semon@greta73-74.fr

MÉTIER(S) / DÉBOUCHÉS

Le métier d'agent de sécurité incendie

L'agent de sécurité incendie assure la prévention, la surveillance et la sensibilisation aux risques d'incendie dans les établissements recevant du public. Il contrôle le bon fonctionnement des systèmes d'alarme et des équipements de sécurité, effectue des rondes régulières et intervient en cas de sinistre pour évacuer le public et accueillir les secours.

Après 1 607 heures d'expérience sur 24 mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment soumis à la réglementation incendie, l'agent peut évoluer vers :

- Le SSIAP 2.
- Le Titre à Finalité Professionnelle "Agent de Prévention et de Sécurité", ouvrant droit à la carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

Découvrez d'autres débouchés sur...

<https://www.onisep.fr/metier/decouvrir-le-monde-professionnel/securite>

LES + DE LA FORMATION

Indicateurs 2025 :

- Taux de satisfaction : 100 %
- Taux de certification : 93 %
- Taux d'insertion : 71 %